

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE CAMPOME



CAMPOME, le 6 décembre 2023.

CONVOCATION
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :
Lundi 11 décembre 2023 à 17h30 dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Ordre du jour :

- Décision modificative M14

Questions diverses.

Comptant sur votre présence

Très cordialement,

Pour le Maire,
Henri SOBRAQUES.



POUVOIR

Je soussigné, (Nom, Prénom, Adresse) _____

donne pouvoir à _____


* de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le _____

* de prendre part à toutes les délibérations,

* d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (validité : trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Porter à la main : « BON POUR POUVOIR »

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES COMMUNE DE CAMPOME 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME <u>SEANCE DU 11 décembre 2023</u>
Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 6 Procurations : 3 Ont participé au vote : 9 Pour 9 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 06/12/2023	L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire
<u>Objet : Décision modificative n° 3</u>	PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Bernard GIBERT, Martine DAUBY, Jean-Louis BLAZI. ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Gérard BLAZI donne procuration à Jean-Louis BLAZI André CARRERE donne procuration à Henri SOBRAQUES Alexandre BLEUZET donne procuration à Laetitia SITJA
Secrétaire de Séance :	Henri SOBRAQUES

Le conseil Municipal décide d'annuler les crédits votés dans la décision modificative n° 2 du 18 octobre 2023 et décide à l'unanimité de voter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes
C/6413 personnel non titulaire +700	C/70311 concession cimetière +1000
C/7391178 autres rest dégrèv cont directe + 250	C/7088 Autres pdts +1300
C/ 635 : impot taxes : + 5000	C/7381 taxe drt mutation +2 038
C/ 615228réparation autre bat : +6000	C/ 731 cont directes +10000
C/023 vir section inv :+11344	C/ 742 Dot élus +76
	C/74832 Fds dépt TP +37
	C/7484 Dot recensement +317
	C/7488 : mandats annulés +1 102
	C/ 7488 autre dotation +3 000
	C/ 74121 dot sol rurale +800
	C/ 752 revenus immeubles +1610
	C/7788 pdts except +187
	C/6419 reb salaire +1827
TOTAL + 23 294	TOTAL : +23 294